

Auteur Doris Schmidhalter-Näfen, AdG/LA, Werner Jordan, AdG/LA, Gilbert Truffer, AdG/LA, et Reinhold Schnyder, AdG/LA
Objet Pour le service public, des salaires convenables et des conditions de travail adaptées
Date 14.05.2018
Numéro 5.0338

Dans le domaine du service public, CarPostal a demandé trop d'argent à la Confédération, aux cantons et aux communes. Il est question de 100 millions de francs, et de quelque 15 millions pour le Valais. Cela entrave la transformation nécessaire de la Poste.

En Valais, les chauffeurs de cars postaux ne sont pas du tout satisfaits. Leur salaire est trop bas, et les contraintes temporelles, véritable tracasserie, les forcent à travailler gratuitement. Leurs chefs leur ont imposé une muselière: s'ils s'expriment sur leurs conditions de travail, ils risquent d'être licenciés.

Le conseiller d'Etat Jacques Melly a annoncé qu'il voulait lancer un appel d'offres pour plus de quarante nouvelles lignes de car postal. Comme l'a confirmé Peter Füglistaler, directeur de l'Office fédéral des transports, la loi n'exige pas que les cantons et les communes fassent d'appel d'offres. Cela laisse une marge de manœuvre pour trouver des solutions intelligentes.

Il est important d'éviter un morcellement du service public en Valais, sans quoi nous nous retrouverons dans une belle pagaille.

Conclusion

Nous exigeons les procédures et les clauses de contrat suivantes:

- Le canton doit enfin fournir des informations transparentes sur sa façon de procéder dans le cadre des examens en cours et sur les exigences qu'il fait valoir en raison des connaissances dont il dispose actuellement.
- Si le canton veut mettre en adjudication plus de quarante lignes de car postal, comme il le prévoit, celles-ci doivent constituer un seul paquet. En effet, la multiplication des entreprises impliquées provoquera la mort du service public.
- Dans le cadre d'une éventuelle soumission ou d'une attribution directe, les salaires des chauffeurs de cars postaux doivent être augmentés d'environ 10% en moyenne par rapport à aujourd'hui.
- Les contraintes temporelles doivent être ramenées à quelque chose de réaliste afin que les chauffeurs ne soient plus forcés de travailler gratuitement.
- En tant qu'ancien exploitant d'une entreprise privée de transports, le conseiller d'Etat Jacques Melly doit se récuser.